

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept
Le neuf novembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Montrond le Château sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre

N° 170/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 31 octobre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 16 novembre 2017,

Objet de la délibération :

NAUTILOUE : précision tarifs scolaires

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 70
- Absents : 29
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 11
 - Excusés : 5
 - Non excusés : 10
- Votants : 84

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Dugourd Jean-François à M. Demesmay Maurice, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, Mme Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, Mme Kowal-Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Vincent Marguet, Mme Beaune Catherine à M. Marechal Philippe, M. Groshenry Maxime à M. Grenier Jean-Claude, M. Faivre-Pierret Christophe à M. Vergéy André., M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard

Procuration

Suppléé(e)s

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Moniotte Jacques par M. Masson Jean-Pierre, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe

Excusé(e)

Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Nicolet Jean-Paul, Guinchard Jean-Pierre & Paul Jacques

Absent(e)s

Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse, Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Sage Jean-Luc, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves & Chatelain Claude

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Luc Fourquet, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la délibération n° 85/17 du 10/05/17 précisant le nouveau tarif scolaire à 135 € de l'heure pour 50 élèves,

Considérant la possibilité de facturer les scolaires à l'unité,

il convient de voter un tarif unitaire à 2.70€ par élève (135€ (coût horaire)/50 élèves) et le tarif de prise en charge de la CCLL, soit 1.35€ (50%) pour les élèves des écoles de l'ex. CCPO.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide les tarifs scolaires ci-dessus détaillés.

Fait et délibéré en séance, le 09.11.17

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes

7, rue
21

